



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question écrite n° 73372

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les formations aux métiers issus de la croissance verte. Celle-ci pourrait potentiellement être à l'origine de la création ou de la sauvegarde de 600 000 emplois dans notre pays ; il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les efforts entrepris en la matière notamment au niveau de l'enseignement supérieur et des filières professionnalisantes.

Texte de la réponse

Le plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte, annoncé en septembre 2009 par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), a pour objectif de renforcer les capacités de la France à développer l'économie verte en assurant une bonne adéquation entre les besoins d'emplois et les compétences de la population active. Il s'appuie sur trois niveaux de mobilisation : l'État, les filières professionnelles relevant de onze domaines d'activités (transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, métiers du bâtiment, agriculture et forêts, systèmes écoélectriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité-services écologiques) et les territoires. Un travail de fond a été lancé sur les évolutions des métiers et des emplois de ces domaines d'activités dont certaines connaissent déjà, ou vont connaître, des transformations importantes du fait de l'évolution des modes de consommation et de production. Si quelques nouveaux métiers vont émerger ou prendre une place accrue, ces mutations produiront des impacts positifs sur l'emploi (énergies renouvelables, bâtiment...), mais aussi négatifs dans certains secteurs. Ces mutations impliquent, pour faciliter l'adaptation de tous les agents économiques aux nouveaux gestes professionnels et aux technologies du futur, un effort d'adaptation sans précédent de tout l'appareil de formation professionnelle, initiale et continue, à tous les niveaux de qualification (enseignement professionnel et technologique, enseignement supérieur). Il s'agit, en particulier, d'adapter les programmes de formation aux nouvelles réalités des métiers, de développer des socles communs de compétences pour les métiers appelés à travailler ensemble, de restructurer les filières de formation professionnelle initiale et continue pour tenir compte de l'évolution des métiers, d'adapter les référentiels appelés métiers et compétences, d'inscrire le développement durable parmi les axes prioritaires des plans de formation des personnels enseignants, notamment en ce qui concerne les diplômes rénovés, de former prioritairement les enseignants et formateurs des métiers en tension, de rendre lisibles les parcours professionnels, d'orienter efficacement les jeunes, les salariés, les demandeurs d'emploi vers les emplois nécessaires à l'économie verte, de faciliter à tous l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des labellisations des établissements d'enseignement intégrant la formation au développement durable dans leurs programmes et leurs pratiques ainsi que des labellisations des modules de formation dispensés par les organismes de formation viendront compléter le dispositif pour améliorer la qualité de l'offre de formation et rendre plus lisible celle engagée dans l'économie verte. De même, les exigences de développement durable doivent être intégrées dans les critères d'habilitation des formations supérieures.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73372

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2546

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4265